



Rapport d'activité 2024

Permanence d'accès aux soins et à la santé d'Argentan

Centre hospitalier d'Argentan
47 rue Aristide Briand
CS 50209
61203 Argentan Cedex
02.33.12.30.01
pass@ch-argentan.fr

SOMMAIRE

I) Introduction

II) Cadre législatif

III) Présentation de la PASS

- a) Localisation et descriptif du service
- b) Composition de l'équipe
- c) Présence de l'équipe
- d) Planning de l'équipe
- e) Organisation du service

IV) Bilan d'activité

- a) La file active : graphiques et analyses
- b) Les différentes activités de l'équipe : Activité médicale (chiffres, graphiques), IDE, assistant sociale (chiffres, graphiques)

V) Projets réalisés en 2024

Annexe 1 : Procédure de parcours Urgences/PASS

Annexe 2 : Fiche de circulation PASS

Annexe 3 : Liste de naissance simplifié en plusieurs langues

Annexe 4 : Affiche du Stand de prévention

VI) Difficultés rencontrés

VII) Projets et perspectives pour 2025

Rapport financier : **Annexe 5**

I) Introduction

Définition

La Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé (PASS) a pour objectif de faciliter l'accès aux soins et l'accompagnement social pour les personnes les plus démunies et marginalisées, qui éprouvent souvent des difficultés à faire valoir leurs droits à l'assurance maladie. C'est un lieu d'accueil, d'information, de prévention et d'orientation.

Le financement de la PASS

Les PASS sont financées par l'Agence Régionale de Santé (ARS), que ce soit le personnel (médical, paramédical et non médical) et certains actes effectués au sein du service.

Pourquoi le rapport d'activité ?

L'objectif de ce rapport d'activité est de présenter et expliquer l'activité de notre PASS, nos actions réalisées, nos difficultés rencontrées et les perspectives pour l'année suivante.

Ce document peut être mis à disposition auprès des directions institutionnelles, des financeurs, des membres de COPIL et de nos partenaires.

Il permet également à notre structure de prendre du recul et d'analyser notre pratique. C'est un outil d'information et de communication à part entière.

II) Législation

La PASS s'inscrit dans la **loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions**. Elle introduit la prise en compte de la précarité par le système de santé et la mise en place des PRAPS.

La Circulaire n° 736 du 17 décembre 1998 relative à la mission de lutte contre l'exclusion sociale des établissements de santé, **installe les Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS)**.

La circulaire du 19 février 2002 relative au Programmes Régionaux d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) en faveur des personnes en situation de précarité rappelle la définition du public ciblé par le PRAPS, c'est-à-dire les **critères** d'une personne en situation de **précarité** :

- Absence totale ou partielle de couverture sociale
- Difficultés financières, difficultés liées au logement
- Isolement social
- Difficultés à l'emploi
- Public spécifique tel que les migrants
- Personne en sortie de détention.

La circulaire du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS est une volonté nationale d'améliorer et de **réaffirmer le fonctionnement des PASS**, dans le cadre du plan pluriannuel contre la **pauvreté et pour l'inclusion sociale**. Il s'agit notamment de coordonner l'ensemble de l'action sociale en direction de ces publics et de **favoriser l'offre de soins de proximité**.

La circulaire du 12 avril 2022 relative au cahier des charges des permanences d'accès aux soins de santé hospitalières a pour objectif de fournir un référentiel actualisé des PASS :

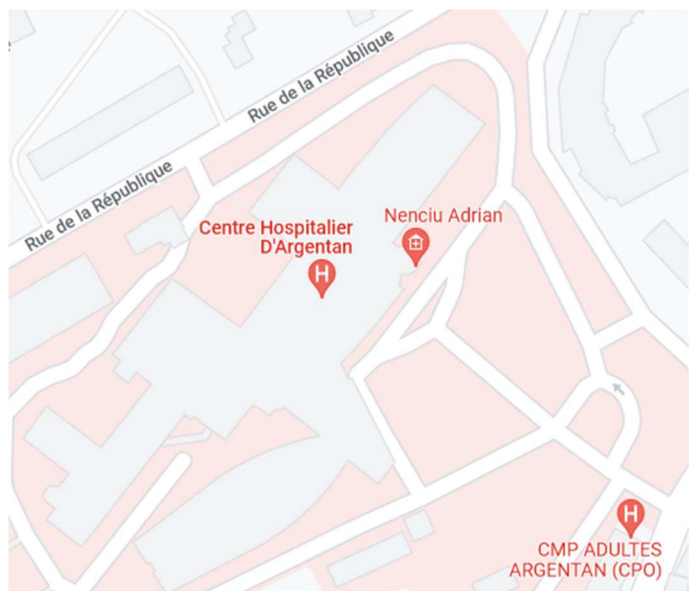
- **Rappel de la mise en œuvre du comité de pilotage** (contribue à la dynamique de la PASS et au renforcement des partenariats intra et extra hospitaliers)
- **La PASS, partenaire privilégié des urgences** : un accès direct aux soins pour des patients relevant de son champ d'action, et ainsi leur éviter un recours inapproprié aux urgences
- **Soins bucco-dentaire** : orienter les patients PASS et faciliter un accès aux soins bucco dentaires
- **Aller vers** : Développer le « Aller-vers » dans le but de faire connaître la PASS auprès des personnes les plus éloignés des soins.

III) Présentation de la PASS d'ARGENTAN

La PASS d'Argentan existe depuis Octobre 2003. Elle est située au sein du Centre Hospitalier. Le bureau de la secrétaire et de l'assistante sociale est commun et identifié par le logo identique à toutes les PASS. Il est à proximité de l'entrée principale afin d'être accessible facilement. Le bureau pour les consultations avec le médecin et l'infirmière se situe également au rez-de-chaussée, à proximité du bureau de l'assistante sociale, au niveau des consultations externes.

a) *Localisation de la PASS*

La PASS se situe au 47 Rue Aristide Briand à Argentan.



Bureau assistante sociale/secrétariat



Entrée salle de consultation médicale



Salle d'attente



Salle de consultation médicale

b) Composition de l'équipe

Mme HEUZE Laetitia (0.10 ETP)	Cadre de Santé	02.33.12.32.04
Dr REDISSI Ali (0.10 ETP)	Médecin	02.33.12.37.29
Mme LAGRANGE Noémie (0.30 ETP jusqu'en Avril et 0.40 ETP à partir de Mai)	Assistante sociale	02.33.12.30.01
Mme DUCROT Pascale (0.50 ETP) De Septembre 2023 à avril 2024	Assistante sociale	02.33.12.30.01
Mme FABRE-AULAIRE Laurène (0.40 ETP arrivée en Mai)	Assistante sociale	02.33.12.30.01
Mme BRUNEAU Amélie (0.50 ETP)	Infirmière	02.33.12.56.66
Mme LEVEILLE Laura (0.30 ETP)	Secrétaire	02.33.12.37.38

c) Présence de l'équipe

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Mme LAGRANGE				9h/16h30	9h/16h30
Mme FABRE	8h/16h00	8h/16h00			
Mme LEVEILLE	9h/12h00			9h/16h30	
Mme BRUNEAU	8h30/17h00			9h/17h30	13h/17h00
Dr REDISSI				14h/17h00	
Mme HEUZE	Disponible sur sollicitation en lien avec la PASS			Présence staff	IDEM

d) *Planning des professionnels de la PASS*

	Matin	Après Midi
Lundi	Présence de l'assistante sociale, la secrétaire et l'infirmière	Présence de assistante sociale et infirmière
Mardi	Présence de l'assistante sociale	Présence de l'assistante sociale → Permanence au Secours Populaire une fois par mois
Mercredi	X	X
Jeudi	Staff d'équipe Présence de l'équipe (secrétaire, assistante sociale, infirmière et cadre selon la disponibilité)	Consultations médicales adultes Dr REDISSI avec l'infirmière
Vendredi	Présence de l'assistante sociale → Permanence aux Restos du Cœur une fois par mois	Consultations médicales enfants

e) *Organisation du service*

La PASS est joignable par le biais de la secrétaire ou de l'assistante sociale et par mail.

Le bureau est ouvert à tous les lundis, mardis ; jeudis et vendredis.

Le service reçoit principalement les personnes sur rendez-vous pour les consultations médicales. Elles ont lieu les jeudis après-midi et sont effectuées en binôme (médecin/infirmière) de 14h à 17h. Des actes infirmiers peuvent être effectués les lundis et jeudis (Bilan sanguin, Prise de constantes, ECG, Accompagnement physique en imagerie médicale pour examens, pansements, ...).

Pour les patients n'étant pas accompagnés par une association, l'assistante sociale de la PASS les reçoit pour un bilan et si nécessaire, des démarches administratives.

Dans le cas où un patient se présente aux urgences, le service fait appel à l'assistante sociale de la PASS

En l'absence de l'infirmière, la cadre de santé délivre les traitements.

Pour les soins infirmiers, nous programmons des rendez-vous.

En revanche, les personnes se présentant sans rendez-vous sont accueillies par l'assistante sociale ou par la secrétaire selon leurs jours de présences (prise de rendez-vous, information, orientation...).

Accueil et secrétariat

Le secrétariat assurait l'accueil physique le lundi matin et jeudi, mais aussi, l'accueil téléphonique du lundi au vendredi.

Trois professionnels étant présents dans le bureau le lundi, depuis septembre 2024, la nouvelle organisation prévoit à l'agent d'accueil de ne pas être présente au bureau de la PASS. De ce fait, l'activité de l'agent d'accueil ne pourra être proposée aux personnes ce jour-là.

Dorénavant, à partir du mois de septembre, la prise en charge des appels téléphoniques et les prises de rendez-vous, seront respectés en fonction de son temps de présence.

Les principales missions de la secrétaire sont :

- Informer, orienter les patients (si droits commun : médecin généraliste, spécialiste, partenaires ...)
- Prise de rendez-vous
- Réception et photocopie des documents nécessaires à l'enregistrement des dossiers médicaux/sociaux
- Vérification des droits (sécurité sociale /mutuelle)
- Quotation sur le recueil de données des différents actes effectués
- Organisation et participation à des réunions
- Prise de contact et organisation des rencontres avec partenaires
- Préparer les bons de circulation des consultations PASS du jeudi après-midi : ceci jusqu'en Novembre, ensuite les bons ne seront plus créés par la secrétaire mais par le service concerné
- Gestion des mails en lien avec l'équipe PASS
- Préparation des dossiers avant les consultations, si cela n'ait pas déjà effectué par l'infirmière
- Participation, avec l'équipe, de la mise en place des projets à effectuer
- Réflexion, en équipe, sur les actions et améliorations possibles afin de faciliter le service et les patients

Une première :

Cette année, j'ai participé au groupe de travail des agents d'accueil en date du 18 Avril 2024, cela fut très intéressant et enrichissant de pouvoir échanger sur nos pratiques de travail.

De plus, cela m'a permis de donner et prendre conseils.

Pouvoir voir physiquement les agents d'accueil des autres PASS m'a permis de savoir réellement quelle PASS bénéficie d'un agent d'accueil et de pouvoir contacter plus facilement nos collègues pour certains renseignements.

Activité médicale

La PASS propose des consultations de médecine générale, assurée le jeudi de 14h00 à 17h00 par un médecin généraliste (Dr REDISSI Ali) comparable à une activité libérale de ville. Le médecin étant polyglotte (Français, Arabe, Anglais, Allemand), la communication et les échanges sont plus fluides (moins de sollicitation de l'interprétariat) ce qui permet d'optimiser les créneaux de rendez-vous. Pour une première consultation, nous réservons un créneau d'environ 30 minutes et pour celles de suivis ou tout simplement des patients connus, nous réservons un créneau d'environ 15 minutes.

Tous les vendredis de 15h00 à 16h00, un créneau est réservé pour les enfants de plus de 6 ans en pédiatrie. Ce créneau permet aux familles d'obtenir des rendez-vous pour les enfants dans un délai raisonnable. Sans ce créneau, les enfants auraient environ 2 mois d'attente pour un rendez-vous.

Les enfants de moins de 6 ans sont orientés en PMI.

Activité en soins infirmiers

L'infirmière reçoit les lundis et jeudis matin sur rendez-vous pour effectuer ses soins.

Lors de la consultation médicale, le jeudi après-midi, l'infirmière assure différents actes.

Le rôle de l'infirmière est :

- Préparation des dossiers en vue des consultations
- Réaliser les soins sur prescription médicale (bilan sanguin, pansements, prise de constantes, ECG (acté délégué sur prescription), injection sous cutanées ou intramusculaires)
- Coordonner les suites de la consultation (prise de rendez-vous médicaux avec les professionnels de la PASS, d'exams complémentaires, de rendez-vous avec des spécialistes)
- Délivrer les traitements et expliquer les traitements à la personne
- Vérifier le stock des vaccins disponibles pour la PASS, en lien avec la pharmacie
- Inventaire matériel au bon déroulement des consultations paramédicales (commande matériel de prélèvement) et médicales (maintenance de l'otoscope et du glucomètre)
- Coordonner et accompagner les personnes dans les prises de rendez-vous lorsque les soins ne sont pas réalisables à la PASS

La présence médicale et paramédicale au sein de la PASS permet d'orienter et de coordonner des soins : la pharmacie du centre hospitalier, les pharmacies de ville lorsque les droits des patients sont ouverts, des médecins spécialistes et les dentistes (Centre Hospitalier d'Argentan ou PASS dentaire au Centre Hospitalier d'Alençon). Les prescriptions d'actes infirmiers sont réalisées au sein de la PASS.

Activité Assistante sociale

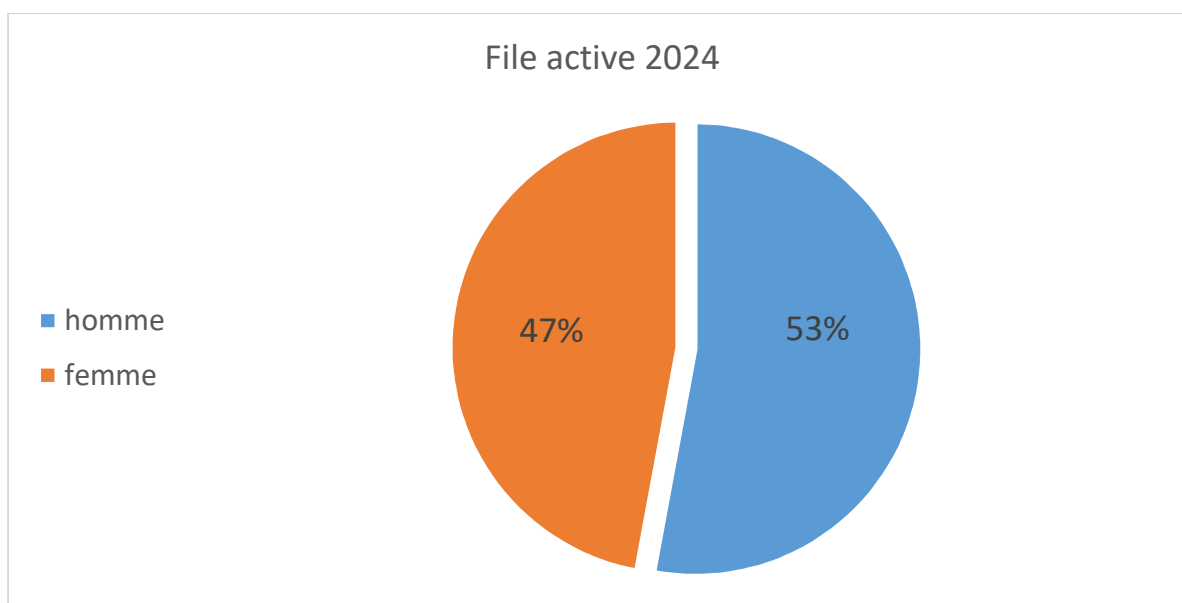
- Accueil des patients qui se présentent à la permanence de la PASS, avec ou sans rendez-vous
- Recueil et analyse des demandes de suivi des patients par les partenaires, afin d'initier un accompagnement par le dispositif PASS.
- Accompagnement social des patients identifiés PASS (Entretiens avec les personnes identifiées PASS et leur entourage en vue d'une évaluation sociale de leur situation) dans l'objectif de faciliter leur accès au système de santé, et de les accompagner dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leur droit.
- Participation à un travail d'équipe pluridisciplinaire pour établir un parcours médico-social cohérent et en adéquation avec le patient et ses conditions de vie.
- Coordination en intra et extra hospitalier
- Participer au recensement des ressources sanitaires, sociales, médico-sociales et éducatives du territoire d'intervention de la PASS
- En fonction des besoins, mettre en œuvre des actions d'information, de prévention et d'éducation à la santé.
- Participer à une Veille sociale, une expertise

IV) BILAN D'ACTIVITE

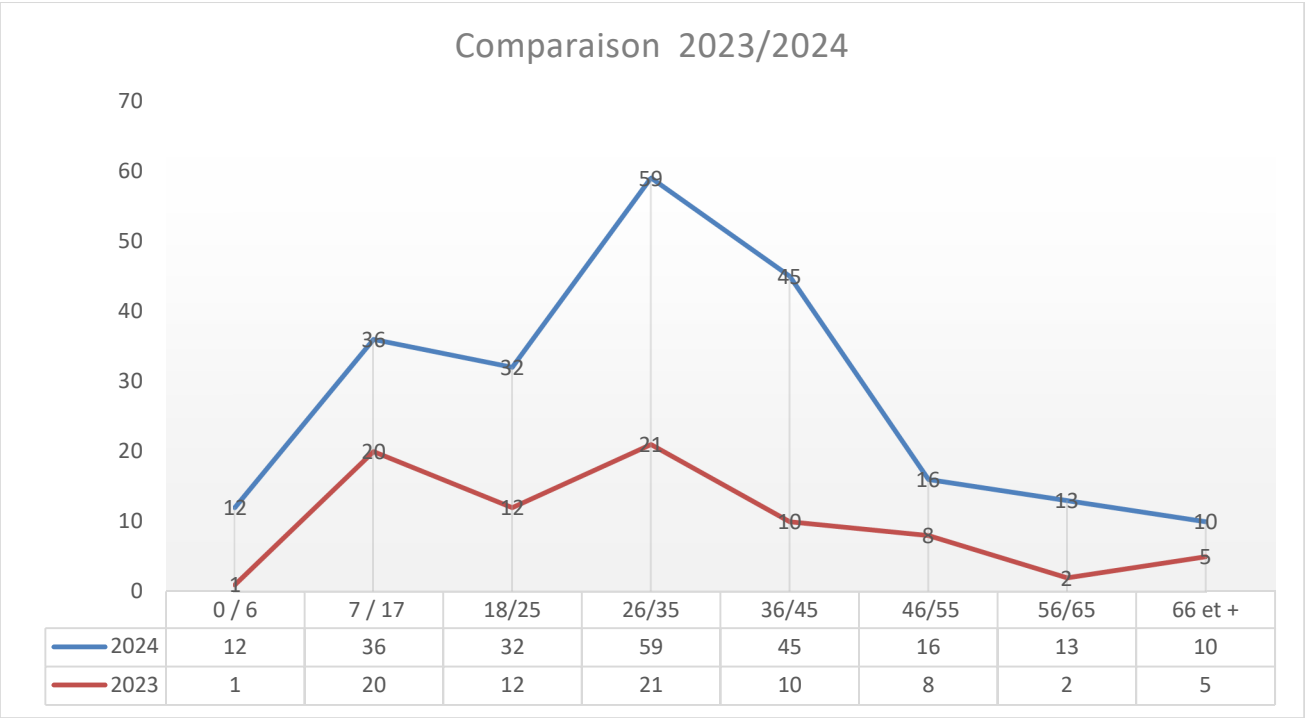
File Active : graphique et analyse

En 2024, nous comptons **223** personnes dans notre file active : **118** hommes et **105** femmes. Sur ses 223 personnes, **183** sont de nouveaux patients (99 hommes et 84 femmes), soit une augmentation de 171.95 % de notre file active entre 2023 et 2024.

183 nouveaux patients se sont présentés en 2024 soit 82 % de notre file active



- Tranche d'âge

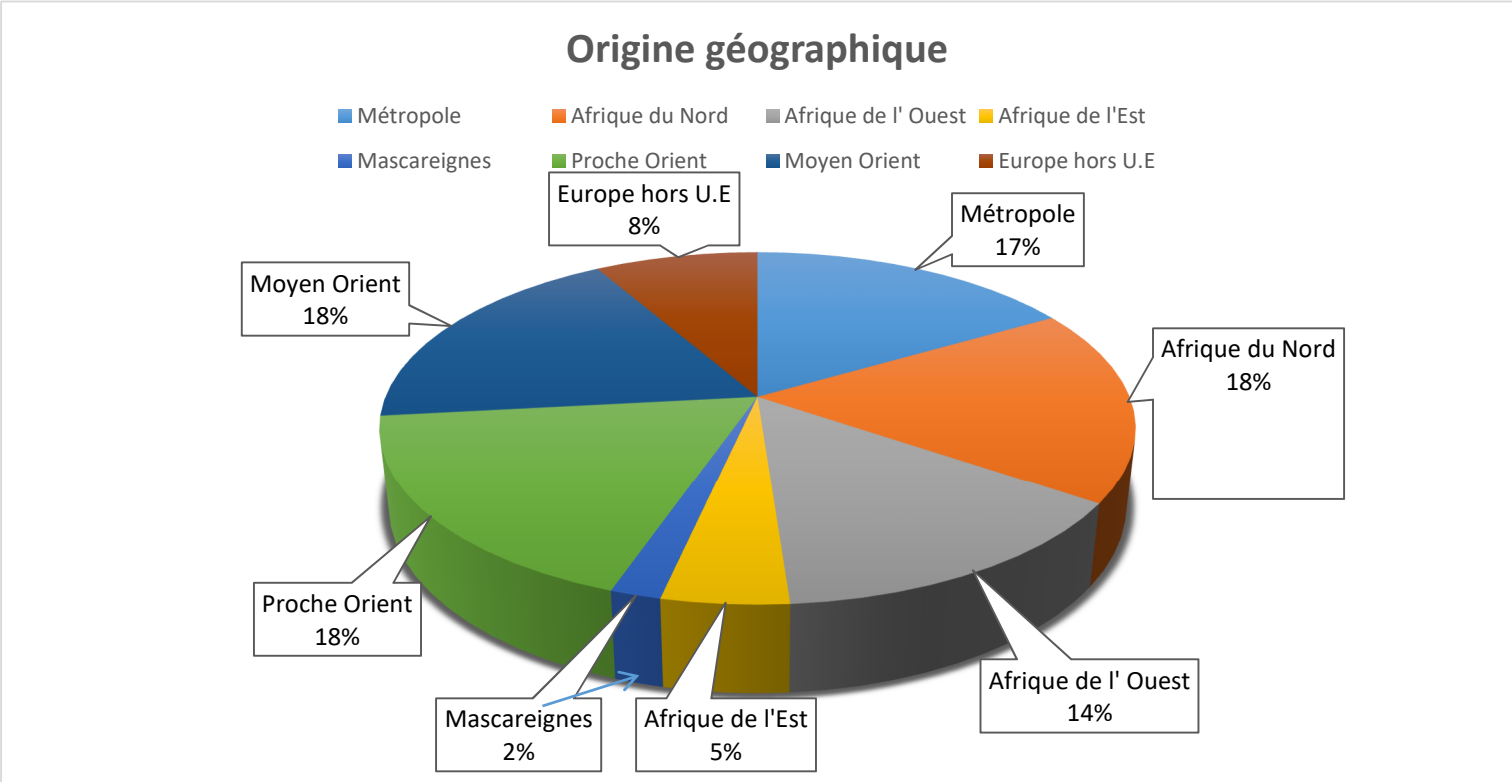


Nous constatons que la tranche d'âge des 26/35 ans est la plus représentée par **26.46 %** de notre file active en 2024.

De plus, nous remarquons également que les tranches d'âge 26/35 ans et 36/45 ans, sont celles qui ont le plus augmenté en 2024, avec un nombre de 38 patients supplémentaires pour les 26/35 ans, et 35 patients supplémentaires pour les 36/45 ans.

- Origine géographique

En 2024, une grande majorité de nos patients est originaire du Moyen Orient avec **18%** de notre file active, **18%** du Proche Orient, **18%** d'Afrique du Nord et **17%** en Métropole.



Consultations	Adultes	Pédiatriques	TOTAL
Première consultation	126	49	175
2 ^{ème} , 3 ^{ème} ou 4 ^{ème} consultation de suivi	96	38	134
5 ^{ème} consultations de suivi	13	0	13
TOTAL	235	87	322

41 consultations programmées n'ont pas été honorées.

271 consultations ont été programmées.

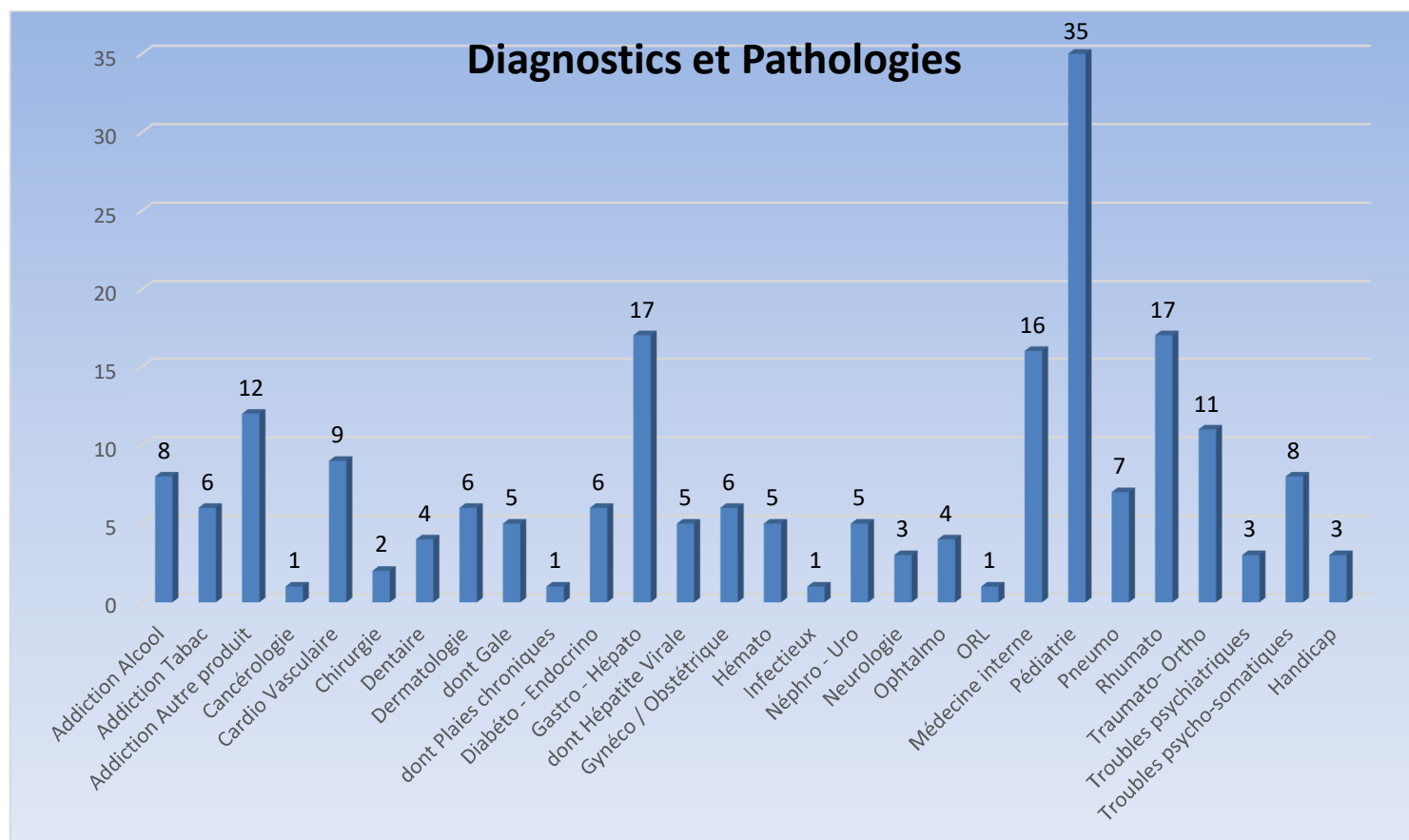
51 consultations ont été faite sans rendez-vous.

Diagnostics et pathologies

Par rapport à 2023, en 2024, nous avons constaté une augmentation sur le nombre de consultations qui est passé de 111 consultations dont 81 nouveaux patients à 322 consultations dont 175 nouveaux patients.

Cette année les principaux motifs de consultations concernent les spécialités suivantes :

- La gastro-hépatologie
- La rhumatologie
- La médecine générale
- Les addictions (l'alcool, le cannabis, le tabac et autres produits)



Activité en soins infirmiers

Pour l'année 2024, le nombre de consultations a augmenté par rapport à l'année précédente ; **396** consultations sur l'année 2024 (258 en 2023) dont **184** premières consultations (72 en 2022) et **212** consultations de suivi (186 en 2023). Les motifs de recours auprès de l'IDE de notre PASS sont principalement pour des examens complémentaires prescrits par le médecin de la PASS : **127** prises de sang ont été réalisées, **16** injections de vaccins, **139** prises de constantes, **10** ECG et **172** délivrances de traitements (17 personnes sont venues uniquement pour des délivrances de traitements, cela concerne des enfants adressés par la PMI ou pour des suivi de grossesses).

A noter également, une augmentation du nombre de femmes en situation de grossesses (17 femmes dont 1 mineure)

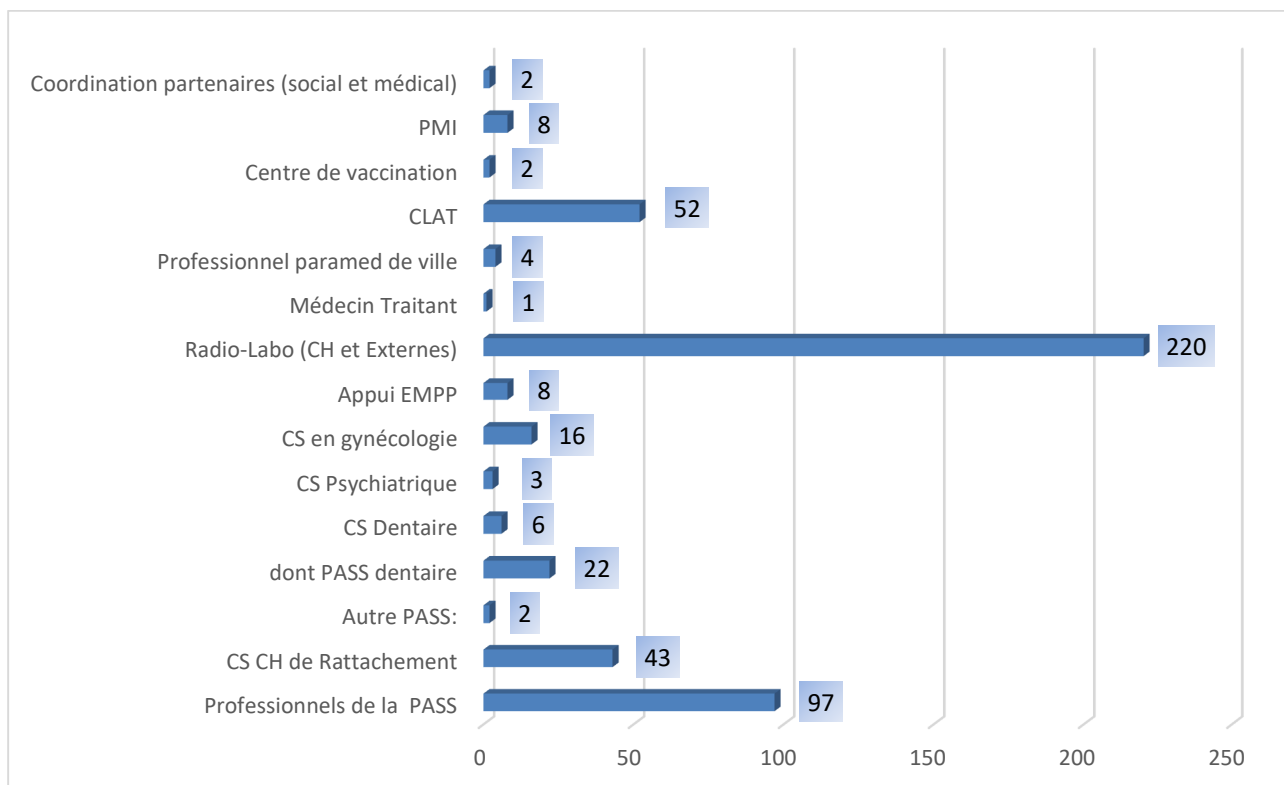
Consultations	Nombre
Première consultation	184
Cs de suivi	212
TOTAL	396

Coordination de parcours

L'IDE a un rôle de coordination et d'accompagnement dans les suites de la consultation médicale, notamment pour la prise de rendez-vous complémentaire (prise de sang, vaccins, radios, consultations spécialisés).

396 consultations en 2024, dont **60** sans rendez-vous et **57** non honorés.

486 actes de coordinations de parcours ont été effectués (dont 52 vers le CLAT depuis la mise en place d'une convention courant 2024). 70 biologies ont concerné des dépistages des sérologies tels que les hépatites, VIH...



Activité sociale

L'assistante sociale a pris en charge **95** patients en 2024 (en hausse par rapport à l'année 2023 =45)

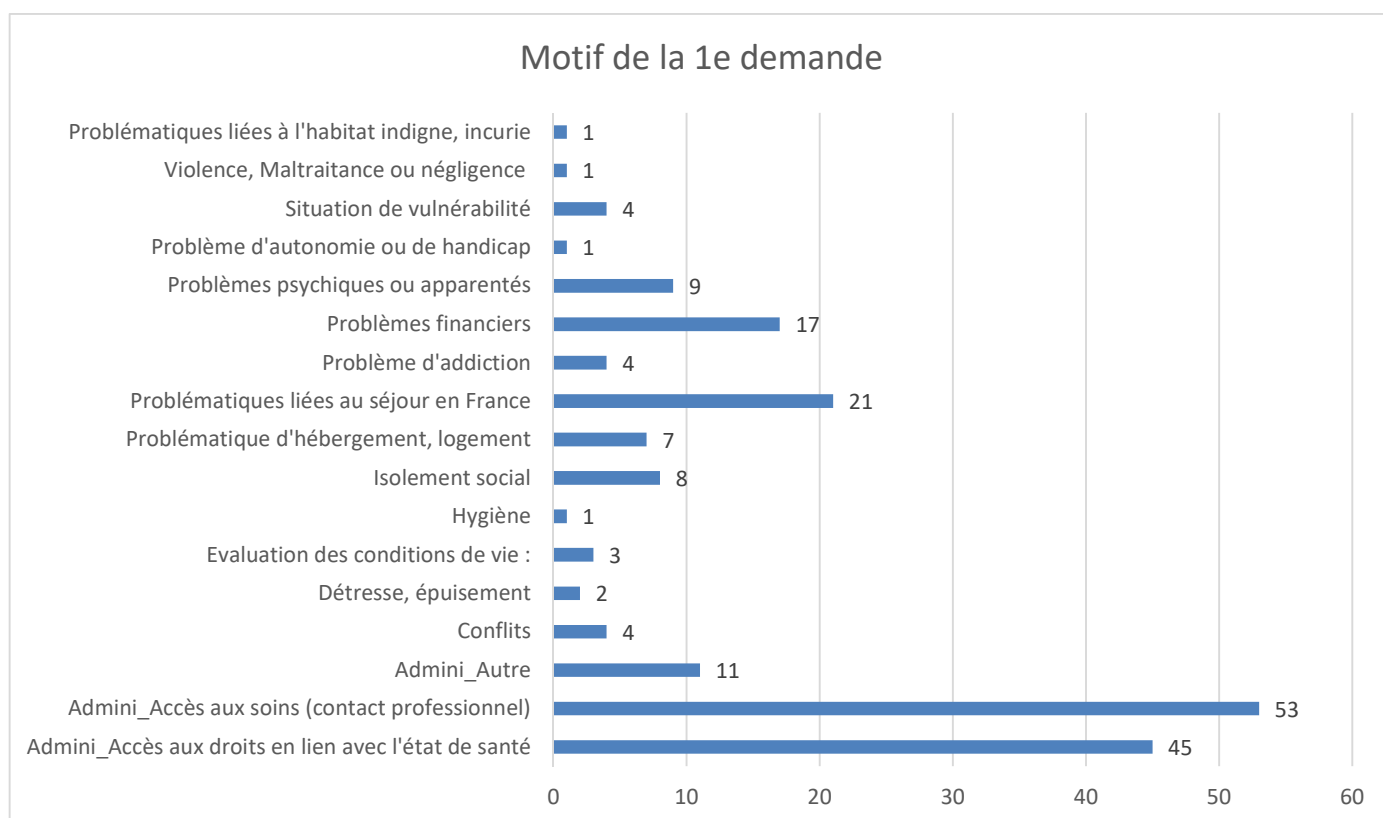
En septembre 2023, Madame Ducrot Pascale est arrivée à 50% sur la PASS jusqu'au mois d'avril 2024.

Au cours de cette année, les principaux motifs de demandes ont concerné l'accès aux droits et aux soins, ainsi que, des demandes d'aides financières concernant des frais hospitaliers. Nous recevons des patients avec absence de couverture sociale, pour cela, nous faisons des demandes d'Aide Médical d'Etat (AME) et de Complémentaire Santé Solidaire (CSS). Les demandes de CSS sont étudiées dans les plus brefs délais, permettant au public de la PASS d'accéder aux soins plus rapidement.

Les patients pris en charge sont principalement adressés vers les consultations médicales par nos partenaires (CADA, SPADA, Mediadom, mission locale, CCAS, DTAS, 115). L'assistante sociale intervient lorsque les personnes ne sont pas ou plus suivies par un travailleur social ou parfois en collaboration avec les partenaires (ouvertures et vérification de droits, démarche de logement, réorientation, lien avec la PMI).

L'équipe de la PASS rencontre régulièrement la Croix Rouge depuis l'instauration des maraudes sur le secteur d'Argentan ce qui permet d'orienter ou d'alerter l'association lorsque l'on accueille des personnes sans domicile fixe.

Sur l'année 2024, plusieurs rencontres avec des partenaires ont été effectuées pour favoriser le « Aller-Vers » : rencontre avec Monsieur Bordeaux, le DAC, le CSAPA, le SPIP, l'EMPP, Maison France Service, Mme Watrin (médiatrice santé pour les gens du voyage), permanence Resto du Cœur et Secours Populaire.



V) Projets réalisés en 2024

● Afin de travailler au mieux, en amont et en aval des situations rencontrées, l'équipe de la PASS a recours à un travail en réseau partenarial (associatifs ou institutionnels).

● En collaboration avec des services intra-hospitaliers, notamment les urgences et le service de gynécologie-obstétriques, l'équipe de la PASS a travaillé sur la création d'outils permettant de faciliter le repérage et la prise en charge des patients :

Mise en place du parcours patient Urgences/PASS :

- Rencontre secrétaires de nuits urgences
- Rencontre cadre des urgences

Création fiche de renseignement qui ferait le lien des urgences à la PASS (annexe2)

Création d'une fiche de circulation pour patient PASS (annexe 3)

Création d'une liste de naissance pour le besoin du nourrisson, en plusieurs langues (espagnol, arabe, pashto, tamoul, dari, russe) (annexe 5 – en français)

● En 2024, l'équipe de la PASS a été à la rencontre des différents partenaires au travers de rencontres physiques (réunion, participation à des journées d'action...) dans l'objectif de faire connaître la PASS et d'élargir notre réseau de partenaires :

- Rencontre de 6 pharmacies de ville (Argentan)
- Présence à la conférence des maires le jeudi 11 Avril 2024, en présence de 37 maires
- Rencontre du CLAT pour mise à jour du partenariat et vu avec Coraline TRANCHANT pour remise à jour de la convention avec le CLAT
- Rendez-vous téléphonique CEGIDD (Dr LEMENAGER) le 04 Avril pour le partenariat mais en attente d'une antenne sur Argentan (peut-être fin d'année) donc attente d'un retour de leur part. participation à la rencontre CEGIDD-ARS et les PASS de l'Orne le 16/09/2024.
- Rencontre du DAC pour revoir l'orientation du patient PASS vers le DAC le 15/04
- Rencontre de nouveau l'EMPP d'Alençon avec nouvelle AS et IDE de la PASS le 15 Février 2024
- Rencontre SPIP et DTAS le 01/07/2024
- Stand de prévention contre le SIDA à l'accueil de l'hôpital le 29 Novembre 2024 (annexe 4)
- Participation à un stand d'information et de sensibilisation au moment d'Octobre rose le 11/10/2024 à la pharmacie du Forum
- Participation à la balade santé le 11/07/2024

- Rencontre avec la MSA à Alençon le 04/10/2024
- Rencontre avec le CSAPA le jeudi 10/10/2024
- Rencontre avec la médiatrice santé pour les gens du voyage : Mme WATRIN, le 14/10/2024
- Remise en place des permanences du secours populaire et au resto du cœur : 1 fois par mois

● En 2024, l'équipe de la PASS a participé aux différentes journées proposées par la coordination régionale des PASS

Participation à quelques échanges de pratiques :

- Lillebonne le 20/06/2024 (AS + secrétaire)
- Bernay le 05/11/2024 (uniquement une AS)

Participation à des journées régionales des PASS :

- le 14/06/2024 (AS + infirmière)
- le 17/12/2024 (une AS uniquement)

Participation au groupe de travail des agents d'accueil :

- le 18 Avril 2024 (secrétaire)

VI) Difficultés rencontrées

- La confusion des consultations entre la PASS et la médecine générale :

Le médecin de la PASS effectue également des consultations de médecine générale sur le centre hospitalier d'Argentan depuis le 20 Février 2024. Nous orientons la plupart des patients de la PASS vers le docteur Redissi sur ses consultations hors PASS, dès lors que les droits au sein de la sécurité sociale et la CSS sont ouverts.

Cependant, une grande majorité de patients ayant des droits et sortant du dispositif de la PASS, se présentent dans notre service pour obtenir un rendez-vous.

Nous essayons de les informer sur la démarche à suivre pour obtenir ce rendez-vous (par téléphone uniquement) mais pour les patients allophones ce n'est pas toujours simple.

- La mise à disposition d'un bureau supplémentaire et d'une salle de consultation :

Les lundis pour les examens pratiqués par l'infirmière (prise de sang, pansements, ...), ils sont effectués dans le bureau de l'assistante sociale et de la secrétaire, autrement, s'il n'y a pas d'urgences, nous les programmons uniquement les jeudis matins.

De plus, l'agent d'accueil ne peut être présent les lundis puisqu'il y a déjà l'assistante sociale et l'infirmière de présentes.

- L'obtention de documents nécessaires aux démarches administratives :

Nous éprouvons parfois des difficultés à obtenir les documents nécessaires aux démarches (AME-CSS, ...), principalement auprès des personnes allophones.

VII) Projets et perspectives pour 2025

- Concrétiser le « aller vers » par des visites à domicile
- En attente de la convention CLAT
- La prise en charge du financement par leCEGIDD : en attente
- Organiser le COPIL qui se déroulera le 13 Mars 2025
- Nouvelle organisation pour la délivrance des traitements à la pharmacie de l'hôpital
- Poursuivre la mise en place des actions de prévention (VIH, Anti-tabac)
- Créer dans les statistiques une ligne pour les patients venant d'Argentan et ceux du secteur rural
- Nouvelle organisation matériel dans le bureau de l'assistante sociale afin que tous personnels présents soient face au patient.
- Continuer à participer aux CoTech de Mediadom.

CONCLUSION

Au cours de l'année 2025, nous souhaitons poursuivre les permanences au Secours Populaire (à raison d'une fois par mois le mardi) et aux Restos du Cœur (à raison d'une fois par mois, le vendredi matin).

Nous envisageons également de poursuivre des actions de prévention (VIH, Anti-tabac).

Nous poursuivons les rencontres partenariales afin de renforcer la coordination entre les partenaires et la PASS.

FICHES ANNEXES



Procédure de parcours Urgences/PASS

Fiche de liaison

Numéro de dossier :

Patient n'ayant pas de droits à la sécurité sociale ☐

Patient n'ayant pas de mutuelle ☐

Des papiers ont été présentés à l'arrivée des urgences ☐ OUI ☐ NON

Si oui, quels types de documents : ☐ Passeport

☐ Carte d'identité ☐ Demande d'asile ☐ Attestation de domicile

☐ Titre de séjour ☐ Carte PASS ☐ Autre :

Lieu hébergement : ☐ domicile (résidence principale)

☐ associatif ☐ un proche

A préciser :

Personne à contacter :



Fiche de circulation PASS (UF 180)

Document valable uniquement sur le Centre Hospitalier d'Argentan



Identification du patient PASS

NOM : DATE DE NAISSANCE :

PRENOM : TELEPHONE :

ADRESSE :

Langue parlée :

Référent familial :

Adresse mail :

Référent social :

Les besoins d'accès aux soins

- ☐ Imagerie médicale ☐ Pharmacie
- ☐ Actes infirmiers
- ☐ Consultations médicales avec le médecin de la PASS

Les consultations auprès de spécialistes sur l'établissement :

Mettre le dossier en attente d'ouverture des droits à l'assurance maladie

Validité

Document délivré le :

Durée dans le dispositif PASS : du au

Cachet de la PASS

A prévoir pour la naissance de bébé

Alimentation :

- ☐ Bavoirs ou langes
- ☐ Biberons

Si pas d'allaitement : ↓

- ☐ Boîte de lait (à prévoir à la sortie de la maternité)

Vêtements :

- ☐ Bodies
- ☐ Bonnet bébé
- ☐ Paires de chaussettes bébé
- ☐ Des vêtements pour sortir
- ☐ Des pyjamas
- ☐ Une couverture



Toilette :

- ☐ Une baignoire bébé
- ☐ Un thermomètre de bain
- ☐ Serviettes de toilette ou capes de bain
- ☐ Une brosse à cheveux bébé
- ☐ Une paire de ciseaux bébé pour les ongles
- ☐ Des couches : Taille I
- ☐ Une table à langer + matelas
- ☐ Un thermomètre bébé
- ☐ Sérums physiologique
- ☐ Savon pour bébé
- ☐ Cotons

Poussette :

- ☐ Poussette pour bébé
- ☐ Sac à langer

Sommeil :

- ☐ Lit bébé + matelas
- ☐ Draps housse
- ☐ Housses alèses
- ☐ Gigoteuse
- ☐ Doudou

En cas de difficultés financières, vous pouvez aller voir les associations suivantes qui pourront vous aider :

- Enfance et partage : 1 rue Georges Brassens - Argentan
- Secours populaire : 17 rue Maurice Ravel - Argentan
- Resto du cœur : 20 avenue de l'industrie - Argentan



CENTRE FERNAND
LEGER
HOSPITALIER

29

**VENDREDI
NOVEMBRE**

STAND DE PREVENTION DE LUTTE CONTRE LE SIDA

10H À 16H00

*Stand tenu par l'équipe de la
P.A.S.S d'Argentan*



Hall d'accueil
Centre Hospitalier d'Argentan